

Séance du lundi 15 novembre 2022

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu de la séance du 27 septembre 2021 est approuvé en début de séance.

1 – ONF – Programme de coupe / état d'assiette 2022

L'ONF a transmis le programme de coupe pour l'année à venir, soit

- Exploitation de la parcelle n° 10 d'un volume présumé réalisable de 321 m³ et d'une surface de 14,6 ha. Cette coupe sera exploitée au titre de l'AMÉLIORATION. Le mode de commercialisation proposé par l'Office National des forêts est la vente sur pied avec mise en concurrence.

Vote

Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

2 – Plateau de Retord – Tarif des secours 2021-2022

La proposition de grille tarifaire pour les secours de la saison 2021/2022 transmise par le Syndicat Mixte est la suivante (reconduction des tarifs des précédents hivers) :

1^{ère} catégorie - zone front de neige : Tarif 50 €

Soins au poste de secours (personnes prises en charge au poste de secours, sans transport par un secouriste).

2^e catégorie - Zone rapprochée : 200 €

(Secours et transport de moins de 1 km)

3^e catégorie - Zone éloignée : 350 €

(Secours et transports de plus de 1 km)

4^e catégorie - Hors-pistes : 690 €

(Hors-pistes balisées).

Vote

Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

3 – Acquisition de la parcelle C2563 au centre de Génissiat

Dans le cadre de l'extension et de la réhabilitation du groupe scolaire, la commune avait souhaité acquérir un bâtiment situé au centre du village entre l'école et l'auberge (parcelle C2563) en vue d'éventuels aménagements futurs.

→ La commune d'Injoux-Génissiat fera l'acquisition de cette parcelle pour un montant arrêté à 125 540 €, à charge pour les propriétaires de faire démolir la bâtisse endommagée et de remettre le terrain en état avant prise de possession par la commune. Le garage, acquis en l'état, est inclus dans ce prix d'acquisition de 125 540 €.
Un projet de compromis en ce sens a été transmis par le notaire.

Vote

Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

4 – Modification de la convention de fonctionnement du service ADS – Participation financière au coût du service

Une nouvelle stratégie dans la prise en charge financière de la maison de l'urbanisme a été définie en commission des finances de la Communauté de communes du Pays Bellegardien le 4 mars 2021 à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Il en résulte une nouvelle répartition financière du coût de la maison de l'urbanisme.

Il a été proposé aux communes d'approuver la nouvelle rédaction de la convention (modification n°4) qui reprend le coût financier calculé pour chaque commune avec deux bases de calcul : une part fixe (en fonction du nombre d'habitants) et une part variable (en fonction du nombre et du type de dossier traité).

Pour l'année 2021, le montant total à verser par la commune d'Injoux-Génissiat s'élève à 12 084.91 €.

Vote

Pour : 14	Abstention : 1	Contre : 0
-----------	----------------	------------

5 – Convention de mise à disposition d'un terrain communal (avec étang) au profit de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée)

La commune prévoit de mettre les parcelles C534 et C535 (situées Aux Echaux) à disposition de l'ACCA (l'Association Communale de Chasse Agréée). L'ACCA sera en charge de l'exploitation du site.

Mr le maire présente le projet de convention qui pourrait être passé avec cette association afin de définir toutes les modalités de cette mise à disposition.

Vote

Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

6 – Modification du tableau du conseil municipal suite à démission de la 3^e adjointe

Mme Bérengère ANDRE a informé le maire et la sous-préfecture de Nantua de son souhait de quitter son poste d'adjointe à la commune. Elle souhaite cependant rester conseillère municipale, en charge de la délégation relative aux affaires scolaires.

Sophie SELLIER s'est portée candidate en remplacement de Bérengère ANDRE.

Mr le maire propose au conseil de voter sur les points suivants :

- Maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération n° 20-17 du 25 mai 2020, à savoir 4 adjoints,
- Rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir : il propose que l'adjoint nouvellement élu occupe, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu dont le poste est devenu vacant (art.I2122-10 du CGCT).

- Désignation d'un nouvel adjoint au scrutin secret et à la majorité absolue.

Vote

Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Après cette délibération il a été procédé au vote. Mme Sophie SELLIER a été immédiatement installée. Le procès-verbal des opérations de vote a été rédigé.

7 – Mise à jour des indemnités des élus suite à la modification du tableau du conseil municipal

Suite à la démission de Bérengère ANDRE de son poste de 3^e adjointe, et à l'élection de Sophie SELLIER en remplacement, il est nécessaire d'adapter la délibération des indemnités en conséquence, notamment le tableau annexé à la délibération qui reprend nominativement pour chaque adjoint, le pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Vote

Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

8 – Compte rendu des délégations du maire

Le maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations

9 – Questions diverses

- Projet de centrale photovoltaïque : réunion publique le 25 novembre à 19h en salle des fêtes d'Injoux-Génissiat.
- Conseil communautaire : le 16 décembre à 18h à la salle des fêtes d'Injoux-Génissiat (approbation du PLUiH).
- Ouverture d'un cabinet d'ergothérapie le 22 novembre sur la commune (locaux en partage avec Mme GALLAY : médecine chinoise).

Le Maire
Denis MOSSAZ

